

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 novembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 37 de l'ordre du jour
Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**Lettres identiques datées du 20 novembre 2012, adressées
au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire part de la profonde préoccupation de la Malaisie en ce qui concerne la situation dans la bande de Gaza à la suite des attaques israéliennes qui ont débuté le 14 novembre 2012. Depuis le début de l'agression israélienne, des centaines de Palestiniens, dont des femmes et des enfants, ont trouvé la mort. Les opérations militaires de grande envergure et la poursuite du blocus de Gaza par Israël mettent en danger 1,6 million de personnes, empêchant les civils innocents d'avoir accès à l'aide humanitaire.

Israël doit mettre fin immédiatement à la violence perpétrée à l'encontre des civils palestiniens, parmi lesquels se trouvent des femmes et des enfants, ainsi qu'aux bombardements et aux tirs qui frappent aveuglément les zones habitées, et permettre que l'aide et les fournitures humanitaires et médicales essentielles parviennent de nouveau librement aux Palestiniens à Gaza. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités et prendre des mesures pour contraindre Israël à cesser immédiatement ses attaques militaires contre le territoire palestinien de Gaza.

Le Parlement et le peuple malaisiens se joignent à la communauté internationale pour condamner l'agression israélienne, qui constitue une violation du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, mais aussi clairement une violation grave de la Charte des Nations Unies. La Malaisie suit de près l'évolution de la situation et, aujourd'hui, le Parlement a adopté une résolution condamnant les attaques menées par Israël contre le peuple palestinien à Gaza. À cet égard, je vous transmets ladite résolution* et vous serais

* Le texte de la résolution peut être consulté auprès du Secrétariat.



obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Malaisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Hussein **Haniff**
